

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2019

2019 - 17 LANCEMENT DU MARCHÉ DE NETTOYAGE DES LOCAUX DU SYDELA

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 4 avril, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 27 mars 2019, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 16

Votants : 16

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte

Titulaires absents :

Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Gérard ENSAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson (excusé)
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Secrétaire de séance : Bernard MACE

Affichage le 5 Avril 2019

2019-17 LANCEMENT DU MARCHÉ DE NETTOYAGE DES LOCAUX DU SYDELA

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Le marché actuel d'entretien des locaux du siège social arrive à échéance le 31 août prochain.

Une consultation passée en procédure adaptée doit être lancée afin de retenir un prestataire.

Le marché sera d'une durée de un an renouvelable trois fois et d'une valeur estimée à 40 000 € TTC par an, soit 160 000 euros pour la durée totale du marché.

Le Comité décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement du marché selon la procédure adaptée avec publicité au BOAMP,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'attribution du présent marché.

Le Président,
Bernard CLOUET

